

PRENDRE EN COMPTE LE HANDICAP LORS DE L'ACCUEIL DANS LA STRUCTURE

Permettre aux professionnels en charge de l'accueil d'outiller leurs pratiques pour développer l'accessibilité et favoriser la prise en compte des situations de handicap dès les premiers contacts.

OBJECTIFS

- Connaître les obligations inhérentes aux centres de formation en matière d'accessibilité.
- Prendre en compte le handicap lors du premier contact : adapter les modalités d'accueil.
- Savoir aborder la question du handicap .
- Savoir informer la personne : connaître des relais et des ressources adaptées spécialisées dans le champ du handicap pour conseiller les personnes.

PUBLIC VISE

En priorité les professionnels des centres de formation engagés dans un développement de l'accessibilité .
Les conseillers des missions locales, pôle emploi, cap emploi, plie amenés à accueillir des personnes handicapées.
Avoir une expérience dans l'accueil de public en situation de handicap dans des parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

CONTENUS DE LA FORMATION

La définition du handicap – Le cadre législatif de la loi 2005 en matière de développement de l'accessibilité.
Les différentes typologies de handicap et leurs répercussions dans un contexte de formation ou d'emploi.
Le handicap visible/invisible.

Les zones de vigilance, les adaptations à mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité lors des premiers contacts.

*Les outils d'information et de communication (téléphone, mail, livret, dossier,) .

*Le recueil et la circulation de l'information en interne.

*L'organisation de la communication post-accueil au sein des équipes .

L'entretien d'accueil : questionner la personne sur sa situation de handicap pour anticiper l'entrée en formation.

Le repérage des acteurs et ressources dans le champ du handicap : dans la structure et sur le territoire.

Etude, questionnement, ajustement des outils couramment utilisés par chaque structure pour favoriser la prise en compte des besoins d'accessibilité des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation interactive et participative favorisant une appropriation des contenus et une projection de chacun dans sa pratique professionnelle .

ANIMATION	Lieux:	Durée : 2 jours
CARRIERES & INSERTION (64 ANGLET)	16 Angoulême	26 mai & 7 juillet
	40 landes	12 octobre & 8 décembre

Les couts pédagogiques sont pris en charge par :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Contact CRFH :

Tél : 05.57.29.20.12

Mail : formation@crfh-handicap.fr

